

rités locales pour garantir tout à la fois les intérêts des vendeurs et ceux des acheteurs, et si cette condition n'était pas remplie, je me verrai forcé d'aviser aux mesures indispensables pour faire cesser des plaintes dont vous ne manquez pas de reconnaître avec moi toute la justice et l'opportunité.

Recevez, etc. Le préfet du Nord, VALLON.

Le Conseil-d'Etat vient de statuer sur la demande formée par ceux des anciens bouchers de la capitale établis sous le régime de l'ordonnance royale de 1829, et qui, en vertu de cette ordonnance même, ont dû acheter le droit d'exercer leur profession. Le décret du 24 février 1858 ayant rendu libre le commerce de la boucherie, les industriels qui précédemment avaient acquis leur étal à prix d'argent prétendaient, en conséquence, recevoir une indemnité; c'est cette prétention que le Conseil-d'Etat a formellement rejetée.

Un décret impérial, inséré au *Moniteur* d'hier porte ce qui suit :

Il est créé une médaille commémorative de la campagne d'Italie.

La médaille sera en argent et du module de 27 millimètres.

Elle portera d'un côté l'effigie de l'Empereur, avec ces mots en légende : *Napoléon III, Empereur*, et de l'autre côté, en inscription, les noms : *Montebello, Palestro, Turbigo, Magenta, Morignan, Solferino*, et en légende les mots : *Campagne d'Italie, 1859*. Ce médaillon sera encadré par une couronne de laurier formant relief des deux côtés.

Les militaires et marins qui auront obtenu la médaille la porteront attachée par un ruban rayé rouge et blanc, sur le côté gauche de la poitrine.

Le *Moniteur* publie en outre le bilan de la Banque de France; en voici le résumé :

Ont augmenté : le numéraire de 67 millions 500,000 fr., les billets de 1 million 500,000 fr., le compte avec le Trésor de 2,500,000 fr.

Ont diminué, les portefeuilles de 68 millions 750,000 fr., les avances sur titres de 70 millions 330,000 fr., les comptes particuliers de 71 millions 330,000 fr.

Au marché aux grains de Lille, de mercredi, il y a eu une baisse moyenne de 64 centimes à l'hectolitre.

Une grande marée, la plus forte de l'année, aura lieu le 28 courant dans les ports de France.

Les assises du département du Nord s'ouvriront à Douai le 16 août; elles dureront sept jours, pendant lesquels seront jugés quinze affaires; parmi celles-ci nous remarquons un infanticide qui sera appelé le 20; une tentative d'assassinat et un triple assassinat (l'affaire d'Ascq) qui seront appelés le 22.

Le comité de direction de la Compagnie du chemin de fer du Nord a décidé qu'une réduction de 50 % serait accordée sur le prix du tarif pour le transport des animaux, instruments et produits envoyés à l'Exposition agricole qui aura lieu à Hazebrouck, du 8 au 18 septembre prochain.

COURSES DE VALENCIENNES.

Le succès des courses de Valenciennes est constaté par tous les journaux. Le temps était magnifique; il y avait réunion brillante et les tribunes étaient véritablement encombrées. Huit cent voitures envahissaient l'hippodrome; bon nombre d'entre elles étaient d'une grande richesse.

Nous lisons dans le *Sport* quelques lignes où il est question d'une lutte qui a précédé le grand steeple-chase, lutte à laquelle quatre de nos concitoyens ont pris part :

« Pendant les préparatifs pour le steeple-chase, une poule de hacks a été courue par quatre amateurs de Roubaix. Tous les concurrents se sont vaillamment comportés.

« On a remarqué l'adresse exceptionnelle dont ces jeunes gens ont fait preuve, aussi des bravos unanimes ont signalé leur arrivée.

« Nous constatons cet incident; il a produit beaucoup d'effet et il dénote des goûts qui plus tard porteront peut-être des fruits.

DIRECTION GÉNÉRALE DES POSTES.

Le public est prévenu que, par décret du Gouvernement de la Lombardie, les dispositions des lois et tarifs concernant le service des postes, en vigueur dans les Etats sardes, ont été étendues à la Lombardie.

En conséquence, les correspondances de toute nature adressées de France en Lombardie doivent être assimilées de tout point à celles pour les autres provinces du Royaume de Sardaigne. Paris, le 8 août 1859.

VILLE DE ROUBAIX

FÊTE DU 15 AOUT

Nous, Conseiller municipal faisant fonctions de Maire de la ville de Roubaix,

Voulant satisfaire aux vœux unanimes de la population roubaisienne qui se dispose à fêter à la fois la Saint-Napoléon, les brillantes victoires de nos armées, la paix qui en est le couronnement, et la gloire de l'Empereur, à qui la France devra tous les genres de bienfaits;

Après nous être entendu avec l'autorité ecclésiastique;

ARRÊTONS :

La fête de saint Napoléon sera célébrée cette année de la manière suivante :

Art. 1^{er}. Dans la soirée du 14 août, des salves d'artillerie seront tirées dans la cour de l'Hôtel des sapeurs-pompiers, pendant que les cloches des deux églises et le canon de Saint-Martin annonceront la solennité du lendemain.

Art. 2. Le 15, à six heures du matin, nouvelles salves et nouvelle sonnerie de cloches.

TE DEUM.

Art. 3. A midi précis, le corps des sapeurs-pompiers, précédé de la musique de la ville, s'assemblera sur la place de la Mairie pour former l'escorte des autorités et des fonctionnaires de toutes les administrations publiques. On se rendra de là à l'église de Saint-Martin, où sera chanté un TE DEUM d'actions de grâces.

La Société des Anciens Militaires et les médaillés de la Sainte-Hélène prendront place dans le cortège.

Après le TE DEUM, le cortège reviendra dans le même ordre à la Mairie, et le corps des pompiers défilera devant les autorités.

PRIX AUX SOCIÉTÉS.

Art. 4. A trois heures après midi, des prix seront offerts à toutes les sociétés de secours

mutuels et de jeux d'agrément, reconnues par l'autorité. Ces sociétés, au nombre de plus de cent, viendront chercher leurs prix à la Mairie, avec leurs drapeaux et tambours, et défilent ensuite selon leur ordre d'arrivée.

TIR A LA CIBLE CHINOISE.

Art. 5. Un Tir à la Cible sera exécuté dans la cour de l'Hôtel des Pompiers, par les membres de ce corps et ceux de la musique de la ville.

Les prix consisteront en diverses pièces d'argenterie.

MUSIQUE MILITAIRE.

Art. 6. A six heures, la musique de la ville exécutera des morceaux d'harmonie, sur une estrade élevée vis-à-vis de l'ancienne mairie.

ILLUMINATIONS.

Art. 7. A la chute du jour, une brillante illumination au gaz décorera la façade de la Mairie. Tous les habitants sont invités à illuminer également l'extérieur de leurs maisons.

FEU PARTIFICE.

Art. 8. Au même moment, un grand feu d'artifice, composé par M. Divoir, de Lille, sera tiré sur un terrain élevé, situé à gauche de l'Embranchement, vers la campagne de M. Bossut.

MATS DE COGNAC.

Art. 9. Quatre mats de Cognac, garnis de montres, foulards, jambons et autres objets, seront dressés savoir :

Sur la place du Trichon; à l'extrémité du Galon-d'Eau; au bout de la Fosse-aux-Chènes, et près du bureau d'octroi de l'Alouette.

Les concurrents devront faire inscrire leurs noms en se présentant dans l'enceinte. Après quatre heures on ne recevra plus d'inscriptions.

Fait en l'Hôtel-de-Ville de Roubaix le 5 août 1859.

TIERS-BONTE.

VILLE DE ROUBAIX

2^{me} Liste du Comité de la souscription pour les blessés de l'armée d'Italie et pour les familles des militaires morts ou blessés.

Table listing names and amounts for the subscription. Includes names like MM. Julien Lagache, Scrépel-Roussel, Réquillart-Desaint, etc., with amounts ranging from 100 to 300.

Table listing names and amounts for the subscription. Includes names like MM. Bayart-Cuvelier, Veuve Bayart-Lefebvre fils, Frère-Bodin, etc., with amounts ranging from 10 to 100.

Tous les journaux reproduisent le discours remarquable prononcé par M. le ministre de l'instruction publique, lors de la distribution des prix aux élèves des cours supérieurs.

Nous extrayons de ce discours les passages les plus remarquables :

« Chers élèves, pour vous l'horizon est encore sans nuages, la vie n'a point d'amertumes : la Providence sourit aux enfants. Travaillez donc avec cette précieuse liberté d'esprit qui est le privilège de votre âge; travaillez dans ce vaste champ des sciences et des lettres où vous guiderez tant d'hommes intelligents et dévoués. Vos joies, vos chagrins, vos travaux ne sont pas

— Qui? — Elise. Il ne prononça ce nom qu'avec peine. Apercevant Feldmans, il lui fit un nouveau signe, et le baron se pencha vers lui. — Prenez garde... — A qui? — A... Da... niel... — Encore un mot, reprit Acton; connaissez-vous l'assassin? Dites-nous son nom, et la justice en tirera vengeance. Silence... parlez... son nom... — Sa... Sar... »

La voix de Berghen expira, ses yeux se fermèrent, sa tête retomba sur les coussins. Il était mort.

L'impression produite par cet événement, aussi inattendu qu'inexplicable, fut plutôt de l'effroi que de la douleur, de la stupéfaction que de l'intérêt.

Acton, Feldmans et Benowski échangèrent des regards consternés. Berghen leur avait dit tant de choses dans ces quelques mots entrecoupés!... et cependant trop peu encore.

Feldmans était averti de prendre garde à Daniel, et l'exemple de Berghen n'était pas sans éloquence.

Il résolut néanmoins d'attendre le danger de pied ferme, mais de se tenir sur ses gardes.

Benowski voyait dans les paroles de Berghen l'aveu que le comte avait été le promoteur de l'enlèvement d'Elise, et la preuve que cette dernière devait être encore à Naples. Il prit la résolution de poursuivre ses recherches avec un redoublement d'activité.

Acton avait prêté une grande attention aux paroles du mourant. Berghen avait nommé un Sa... Sar..., ce qui voulait dire, sans aucun

doute, que l'assassin était Sarelli. Rapprochant ces déclarations de l'entretien qui venait d'avoir lieu, le général crut, d'une manière plus positive qu'auparavant, à l'identité de Sarelli et de Daniel, et résolut de mettre ce dernier sous la surveillance spéciale de la police.

La foule s'était retirée; le cadavre était toujours là.

En ce moment retentit un coup de canon qui attira les regards vers le golfe : on y vit entrer un magnifique bâtiment portant le pavillon bleu et jaune de Suède.

A cet aspect, Feldmans et ses deux amis ne purent retenir une exclamation, à laquelle succéda un profond silence.

C'est le 9 février, premier jour du Carnaval de l'année 1791, à trois heures de l'après-midi, que le cutter suédois, aux ordres du baron Palmquist, dont la mission nous est connue, mouilla dans la rade de Naples.

XVIII.

LES CATACOMBES.

Le ravisseur d'Elise l'emportait, évanouie, sur la route du Pausilippe à Naples. Tout à l'heure, marin habile et audacieux, actuellement cavalier des plus experts, il la tenait d'un bras appuyée contre le pommeau de la selle, tandis que de l'autre il gouvernait son cheval. Qui était-il? Où la conduisait-il?

Cet enlèvement fit une sensation inouïe. La cour ne négligea rien pour découvrir le téméraire qui avait osé la braver si ouvertement. On promit de fortes sommes à quiconque ramènerait Elise et ferait connaître le ravisseur. De mémoire d'homme, la police n'avait déployé

autant d'énergie. Ce fut en vain : impossible de retrouver mademoiselle Alstern. La princesse Sophie-Albertine, qui avait élisé comme une sœur, était au désespoir.

Elle ne voulait pas quitter Naples avant d'être fixée d'une manière certaine sur le sort de sa demoiselle d'honneur. Elle se montra donc, comme tout son entourage, infatigable dans ses recherches, et Feldmans la seconda de tout son pouvoir. L'inutilité de leurs efforts fut par leur faire supposer qu'Elise n'était plus à Naples, et la princesse renoua avec douleur à l'espoir de la retrouver. Elle partit pour le nord et se rendit à Quedlinbourg, où elle passa plusieurs mois, se consumant du chagrin d'avoir perdu son amie.

Benowski continuait ses intéressantes recherches, et Berghen avait prolongé dans le même but son séjour à Naples.

Précédons-les. En reprenant ses sens, Elise se trouva seule dans une petite chambre aux murs badigeonnés de blanc. Une lampe brûlait sur une table près de la porte.

Peu à peu elle se rappela ce qui s'était passé; elle voulut se lever, mais elle avait les membres rompus.

Elle considéra d'un œil effrayé tout ce qui l'entourait. Le lit sur lequel elle était étendue constituait à peu près tout le mobilier de la pièce, qui n'avait d'autre fenêtre qu'une ouverture pratiquée dans l'une des murailles et garnie d'une forte grille de fer.

Elle passa ainsi environ une heure dans une attente inquiète.

Enfin la porte s'ouvrit, et un homme entra, portant une lanterne.

Il ôta son chapeau, et Elise reconnut ce même

bandit qui, sans l'intervention de Feldmans, allait déjà l'enlever lors de sa visite au tombeau de Virgile.

C'était Sarelli.

Il s'approcha doucement du lit. Elise ferma les yeux pour éviter de le voir.

« Elle est encore évanouie, » murmura-t-il, en élevant la lampe au-dessus de la tête de la jeune Suédoise et en la contemplant. « Grand Dieu, qu'elle est belle!... C'est ainsi qu'elle était, ma chère Maria. »

Il se tut et tourna les yeux vers la porte, car il entendait des pas.

« C'est lui. A la bonne heure, il ne s'est pas fait attendre. »

Il ouvrit et introduisit un moine.

« Marchez avec précaution, mon père. Me reconnaissez-vous? »

— Sarelli... n'est-ce pas? — Le Galabrais à qui, dans une circonstance importante, vous avez fait une promesse sur la croix.

— C'est vrai... Que demandes-tu? — Jurez-moi, sur cette même croix, de garder le secret sur ce que vous allez voir. »

Le moine prêta ce serment sur la croix de son chapelet.

« Venez! » reprit Sarelli.

Conduit au chevet d'Elise, le moine tressaillit d'étonnement à la vue de cette ravissante jeune personne.

« Elle est malade, soignez-la, » ajouta le bandit.

Le moine lui tâta le pouls et lui baigna les tempes avec quelques médicaments qu'il avait apportés. Le pouls était irrégulier, mais la main avait de la chaleur, et il n'existait pas de symptômes de danger.